

Kinésithérapeute

Mission générale :

- ↪ Rééduque et réadapte les déficiences motrices, les limitations fonctionnelles de la personne en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés (enfants, adolescents, adultes), selon la prescription médicale dans un but d'entretien, de restauration, d'adaptation de la gestuelle ou d'optimisation de la fonction motrice
- ↪ Détermine le matériel de contention, d'immobilisation adapté et procède à la pose

Conditions d'exercice :

- ↪ Travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels paramédicaux et sociaux.
- ↪ En Maison d'accueil Spécialisée (MAS), en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), en Foyer d'hébergement, en Institut Médico Educatif (IME)...

Niveau de formation :

- ↪ Accessible avec le Diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute (DEMK), préparé en 3 années d'études post secondaires, niveau III